

BARÈME DES HONORAIRES

1- VENTE

TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge du vendeur

Prix du Bien	Honoraires (TTC)
De 0 à 100 000 €	8% TTC
De 100 001 à 200 000 €	7% TTC
Au-delà de 200 001 €	6% TTC
Parking – Box	15% TTC

2- Baux d'habitation soumis à la loi du 6 Juillet 1989 (conforme à la loi ALUR)

A

HONORAIRES PART LOCATAIRE		
(Montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)		
Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m ²)	€HT	€TTC
Hors zones tendues et très tendues	6,67€	8,00€
Zones tendues	8,33€	10,00€
Zone très tendues	10,00€	12,00€
Établissement de l'état des lieux d'entrée (€/m ²)	2,50€	3,00€

B

HONORAIRES PART PROPRIÉTAIRE		
(Calculés sur le loyer annuel hors taxes et hors charges par tranches cumulatives)		
Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m ²)	€HT	€TTC
Hors zones tendues et très tendues	6,67€	8,00€
Zones tendues	8,33€	10,00€
Zone très tendues	10,00€	12,00€
Établissement de l'état des lieux d'entrée (€/m ²)	2,50€	3,00€
Honoraires d'entremise et négociation en vue de location (taux appliqué au loyer annuel hors taxes/hors charges)	%HT	%TTC
Zone Paris et assimilées	6,67%	8,00%
Autres	5%	6%

Locations d'un même bien dans la même année civile : part entremise et négociation réduite de 50% en cas de 2^{ème} location et de 100% en cas de 3^{ème} location. Les montants indiqués correspondant à ceux prévus par le décret n°2014-890 du 1^{er} aout 2014 et pourront faire l'objet d'une révision chaque année dans les conditions définies par décret.

NB : Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 1^{er} juin 2025.

3- Autres baux

Locaux d'habitation non soumis à la loi du 6 juillet 1989

Honoraires à la charge de chaque partie (bailleur et locataire) tels que définis au paragraphe 2-B.

BOX -PARKING-GARAGES-CAVES		
(À la charge de chacune des parties)		
Honoraires location et rédaction d'actes	95,83€ HT	115,00€ TTC
Zone Paris et assimilées	149,17€ HT	179,00€ TTC
Autres zones	124,17€ HT	149,00€ TTC

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

(À la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail)

Honoraires location (sur le loyer hors taxes et hors charges)	30% HT	36% TTC
Honoraires de rédaction d'actes (sur le loyer annuel HT)	5,42% HT	6,5% TTC
Facturation minimum	900€ HT	1080 € TTC